

## COMMUNE LE DONJON

## Extrait du registre des arrêtés du Maire

ARRETE PORTANT REGLEMENTATION ET INTERDICTION  
PECHE /PLAN D'EAU*Le Maire*

VU le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.436-5 et R.436-6 à R436-81  
CONSIDERANT l'empoissonnement de truites au plan d'eau situé « Rue de l'Epine »  
CONSIDERANT qu'il a lieu de réglementer la pêche au plan d'eau.

**ARRETE**

**Article 1 :** La pêche sera interdite au plan d'eau situé « Rue de l'Epine » du jeudi 9 mars jusqu'au vendredi 10 mars 2023 inclus.

**Article 2 :** La signalisation sera matérialisée et mise en place par la commune.

**Article 3 :** Le Maire et la Gendarmerie Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera transmis à :

 Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de LE DONJON

Fait à Le Donjon, 6 mars 2023

Le Maire,

G. LABBE

